



DEPARTEMENT de l'ISERE
 Service Départemental RTM = Restauration des Terrains en Montagnes
 42, Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tél: 22.21.54
Direction Départementale de l'Agriculture
 42, Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tél: 09.41.09
Direction Départementale de l'Équipement
 9, Quai CREQUI - 38000 GRENOBLE - tél: 47.74.18

RISQUES NATURELS COMMUNE DE VAULNAVEYS - LE - HAUT

zone en application de l'article R. III.3 du code de l'urbanisme et en date de **MINSEE 529**

Code du règlement	LEGENDE	FEUILLE N°1
1.1	INONDATIONS bleu	Pour le plan d'aménagement et par décret et par décret Le Chef de Bureau
1.2	Zone inondable par ruissellement sur versant bleu	M. Christine VIENNET
2	Zone mareeuse bleu	Construction autorisée sous conditions
3	CRUES TORRENTIELLES XXXX	Construction interdite(sauf conditions particulières)
4	XXXX	Construction interdite
5.1	GLISSEMENTS de TERRAINS orange	Glissemens importants Construction interdite
5.2	orange	Glissemens de faible ampleur Construction autorisée sous conditions
6.1	AVALANCHES-ÉBOULEMENTS rouge	Zone dangereuse Construction interdite
6.2	rouge	Zone de moindre risque Construction autorisée sous conditions
7	EFFONDREMENTS barrière	Zon d'effondrements Construction réglementée

NOTA: Construction réglementée=interdite ou autorisée sous conditions suivant le cas.

Geologie: *Lifiane BESSON* Etabli: **11.1983** AP 16.11.71 ECHELLE
Dessinateur: *J. COTTET* Modifié: **08.1980** 1/10000
Approuvé: **198**

